



La cartographie SELFCARE Vie MMA



Version juin 2026





SOMMAIRE

Cartographie actes
contrats MMA éligibles au
selfcare p. 3

Cartographie documents
contrats MMA éligibles au
Selfcare p. 6

Selfcare DOCMAP p. 7

Cartographie actes contrats monosupport et multisupports MMA éligibles au selfcare

Actes selfcare disponibles	Supports	Seuils de l'acte	Application du parcours de conseil	Moyens de paiement
Versement ponctuel	MMA.fr Application MMA	50 000 € maximum par acte et 99 999 € sur 1 année civile	Déclenchement selon un double critère : montant du versement et encours du contrat. <u>Détails des règles dans le slide suivant.</u>	RIB (prélèvement) Le paiement CB n'est plus disponible
Versement régulier	MMA.fr Application MMA	99 999 € sur 1 année civile	Dès 1€	RIB (prélèvement)
Rachat partiel	MMA.fr Application MMA	5 000 € maximum à l'acte 20 000 € maximum en année civile	NA	RIB (virement) OU chèque seulement si pas de RIB enregistré
Rachat total	NA	NA	NA	NA
Arbitrage	MMA.fr Application MMA	50 000 € sur 1 année civile	Dès 1€	NA
Ajout de compte bancaire	MMA.fr Application MMA	NA	NA	NA

NA : Non applicable



Règle de déclenchement du parcours de conseil pour un versement ponctuel.

- **Acte strictement inférieur à 2 500 € → Pas de déclenchement du parcours de conseil**

-> Versement de **2000 €** = montant acte < 2500 € → **Pas de déclenchement du parcours de conseil**

- **Acte supérieur ou égal à 2 500 € et strictement inférieur à 30 000 €**

Si encours inférieur ou égal à 100 000 € et si montant acte supérieur ou égal à 20 % de l'encours → Déclenchement du parcours de conseil

-> Versement libre 20 000 € et encours 50 000 €. Montant acte = 40 % encours → **Déclenchement du parcours de conseil**

-> Versement libre 3 000 € et encours 50 000 €. Montant acte = 6 % encours → **Pas de déclenchement du parcours de conseil**

Si encours strictement supérieur à 100 000 € → Pas de déclenchement du parcours de conseil

-> Versement libre 3 000 € et encours 100 000 €. Encours = 100 000 € → **Pas de déclenchement du parcours de conseil**

- **Acte supérieur ou égal à 30 000 euros**

Si encours strictement inférieur 100 000 € → Déclenchement du parcours de conseil

-> Versement libre 40 000€ et encours 90 000 € → **Déclenchement du parcours de conseil**

Si encours supérieur ou égal à 100 000 € et si montant acte supérieur ou égal à 25 % encours → Déclenchement du parcours de conseil

-> Versement libre 40 000 € et encours 120 000 €. Montant acte = 33 % encours → **Déclenchement du parcours de conseil**

-> Versement libre 40 000 € et encours 200 000 €. Montant acte = 20 % encours → **Pas de déclenchement du parcours de conseil**

Contrats PER éligibles au selfcare



i Depuis le 1^{er} janvier 2026, les versements effectués sur un PER à partir de 70 ans ne sont plus déductibles. Les versements (ponctuels et réguliers) à partir de 70 ans sont toujours possibles, ils ne bénéficient simplement plus de la possibilité de déduction du revenu ou bénéfice imposable.

Pour se conformer à cette exigence réglementaire :

. Situation intermédiaire (livrée le 23/03/26)-> Les clients âgés de **70 ans et plus** sont **bloqués dès l'entrée des parcours de versements (ponctuels et programmés)**.

. Solution cible -> adapter les parcours de versements pour les rendre de nouveau disponibles aux clients de 70 ans et plus. Pas de date de mise en production à ce jour.



Documents disponibles		Supports
Relevé d'information trimestrielle	Document PDF téléchargeable en ligne dans la rubrique « Mes relevés et attestations ».	MMA.fr Application MMA
Relevé d'épargne		
Attestations fiscales PER		
DOP (Demande d'OPération)	Document PDF téléchargeable en ligne dans la rubrique « Mes documents ».	MMA.fr Application MMA
Avenants en lien avec la DOP		
Fiche Connaissance Client		




POUR TROUVER, PLUS BESOIN DE CHERCHER.

Selfcare DocMap vous indique comment accéder aux ressources Selfcare dont vous avez besoin en quelques clics seulement. Suivez le guide !

<https://tousinfluenceursvie.fr/mma/selfcare-docmap/>

JE VEUX...
RETROUVER TOUTES MES INFOS,
ACTUS ET OUTILS, EN UN CLIC !



Je m'oriente vers

tousinfluenceursvie.fr

C'EST QUOI ?

Ma référence pour le Selfcare Vie ! C'est la plateforme dédiée aux actualités des parcours Vie pour ne rien manquer, tout savoir des parcours digitaux épargne de l'Espace Client MMA et poser toutes mes questions sur le Selfcare.


QU'EST-CE QUE J'Y TROUVE ?

- Toute l'actualité du Selfcare
- La boîte à outils du conseiller
- Les chiffres-clés et objectifs du Selfcare Vie

Toute l'actualité du Selfcare, La boîte à outils du conseiller, Les chiffres-clés et objectifs du Selfcare Vie.

Je m'informe ! >

JE VEUX...
ÊTRE INCOLLABLE AUPRÈS
DE MES CLIENTS



Je m'oriente vers

P9

C'EST QUOI ?


Ma plateforme intranet MMA. Pour tout savoir sur les parcours vie et rester informé sur les dernières fonctionnalités disponibles pour ma clientèle.

QU'EST-CE QUE J'Y TROUVE ?

- Les nouvelles fonctionnalités
- Les règles de gestion
- Le périmètre produit et les contrôles d'éligibilité

J'y vais ! >

JE VEUX...
M'APPROPRIER LES PARCOURS



Je m'oriente vers

La chaîne vidéo Selfcare

C'EST QUOI ?


Une chaîne Youtube avec des vidéos faites pour moi et pour comprendre les parcours VIE MMA et leur fonctionnement. Indispensable pour vous aider à répondre aux questions de votre client et l'accompagner pas-à-pas dans le Selfcare.

QU'EST-CE QUE J'Y TROUVE ?

- Tous les nouveaux parcours en vidéo pour mieux les connaître !

Je visionne ! >

JE VEUX...
RETROUVER FACILEMENT
MES OUTILS INDISPENSABLES



Je m'oriente vers

La boîte à outils Tous influenceurs

C'EST QUOI ?

Un espace dédié sur le site tousinfluenceurs.fr où retrouver des outils conçus pour promouvoir et guider vos clients vers les parcours Vie de l'Espace Client MMA.

QU'EST-CE QUE J'Y TROUVE ?

- PDF pas-à-pas « Comment faire un versement simple ? » à envoyer par email au client
- La signature d'e-mail qui fait la promotion des nouvelles fonctionnalités
- Et d'autres supports à venir !

Je découvre ! >



MERCI !



Version juin 2026

